



N°27 - Décembre 2021

Le Mot du Conseil Municipal

Bevonnais et Bevonnaises,

Une nouvelle année se termine dans notre cher village et nous sommes forcés de reconnaître que les choses changent. Les changements ont toujours fait partie de l'évolution logique du monde dans lequel nous vivons, mais il est vrai que, depuis quelque temps, ils sont nombreux et touchent tous les aspects de nos vies. Accepter de changer, c'est d'une certaine manière accepter de se mettre en danger, puisqu'il y aura toujours une part d'inconnu.

Beaucoup d'entre vous pensent que nous sommes uniquement les représentants de l'Etat. Mais c'est faux, nous sommes aussi vos représentants. Et peu importe la construction que nous voulons réaliser, il faudra toujours partir de la base pour être sûr que rien ne s'effondre. Certaines discussions sont quelques fois animées au sein du Conseil Municipal, mais soyez certains que chaque décision prise se veut être la meilleure sur le plan collectif. Nous restons également ouverts aux diverses idées et propositions que vous pourriez nous soumettre.

Les situations sanitaires et environnementales actuelles, ainsi que les répercussions économiques, sociales et politiques que cela entraîne nous poussent à réfléchir individuellement et collectivement aux priorités qui sont les nôtres. Quelles sont nos véritables valeurs ? Que voulons-nous transmettre à nos enfants et petits-enfants ?

L'année 2022 sera marquée par l'élection présidentielle et les élections législatives. Il est donc important que chacun se pose la question de l'avenir qu'il souhaite avoir. Mais rien ne sert d'attendre pour commencer à faire évoluer les choses favorablement. C'est donc, à chacun d'entre nous et en son âme et conscience, de faire à son niveau un petit quelque chose pour vivre au mieux, ensemble, dans notre beau village.

Nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année !

Votre Conseil Municipal

Représentations Municipales

MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPANTS AUX INSTANCES

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'eau et de l'assainissement de la vallée du Jabron (SIVU) (23/03/2021)

Suite à la démission d'Audrey MAZIERE, Jonathan PLAUCHE prend sa succession. D'autre part, suite à la démission du Président Yannick TRANCHANT, la nouvelle composition du SIVU est désormais la suivante :

- Président : Guillaume BENSEGHIR
- Vice-Président : Antoine POLATOUCHE
- Secrétaire : Laurent COLIN
- Représentants de Bevons : Vincent PIZOIRD, Jonathan PLAUCHE et Régis PLAUCHE (titulaires) ; Valérie JULIEN et Frédéric THOMAS (suppléants)

Les rapports annuels 2020 « eau potable » et « assainissement » du SIVU sont consultables à la Mairie.

Syndicat Intercommunal Protection Colmatage Correction Rives du Jabron (SIPCCRJ)

Comme prévu, le SIPCCRJ a été dissous le 31/12/2020.

Délégués au suivi du dossier du passage à la collecte en colonnes au sein de la CCJLVD

Marc HUSER et Patrick SCOTTI

Résumé de l'Année 2021

BUDGET 2021

Taux 2021 (23/03/2021) des Taxes Foncières Bâti : 8,40 % (29,10 % y compris la part départementale) et non Bâti : 32,98 %, sans modification par rapport à 2020.

Subventions aux Associations (01/06/2021)

- Aide à domicile en milieu rural (ADMR) = 150 €
- Espace Pédagogique François Richaudeau de Sisteron = 50 €
- La Vallée sans Porte = 300 €
- Société de Chasse « La Fraternelle » = 350 €
- Pompiers de Noyers sur Jabron = 100 €

Information : pour l'attribution des subventions en 2022, merci de faire parvenir, à la Mairie avant le 31 janvier 2022, votre demande accompagnée d'un bilan d'activité et des budgets réel 2021 et prévisionnel 2022.

APPROBATIONS LORS DES REUNIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

15 décembre 2020

- MISE EN SERVICE D'UN MOYEN D'INFORMATION INSTANTANEE POUR LA COMMUNE DE BEVONS
- ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021
- MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN DE LA COMMUNE DE BEVONS
- REPARTITION DES CREDITS AFFECTES AUX ECOLES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DE LA VALLEE DU JABRON
- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS NON COMPLET
- VIREMENT DE CREDITS – BUDGET LOTISSEMENT LOU COULET 2020
- ATTRIBUTION DE CHEQUES KDO4 POUR LE PERSONNEL
- REPARATION DE LA POMPE A CHALEUR DE LA SALLE COEUR DE VILLAGE

19 janvier 2021

- TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES
- LANCEMENT DE L'ETUDE D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE
- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PASSERELLE DE SAINT-MICHEL AU PLANTIER
- ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ET MONSIEUR ARMAND RAMOS
- CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2021 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE BEVONS
- TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

09 février 2021

- TRAVAUX D'ARPENTAGE ET DE PIQUETAGE
- DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2021 POUR LE PATRIMOINE NON PROTEGE ET AU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU FODAC 2021
- DELEGATIONS AU MAIRE
- MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

23 mars 2021

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET LOTISSEMENT
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL
- COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET LOTISSEMENT
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL
- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET LOTISSEMENT
- TAUX DES TAXES 2021
- BUDGET PRINCIPAL 2021 ET DU BUDGET LOTISSEMENT LOU COULET
- ELECTION DES DELEGUES AU SIVU EAU ET ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU JABRON
- VENTE PARCELLE MADAME ET MONSIEUR GILLY / COMMUNE
- DEVIS POUR LA PASSERELLE DE SAINT-MICHEL AU PLANTIER
- ECHANGE DE PARCELLES M. PIZOIRD / COMMUNE
- CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PATURAGE SUR DES PARCELLES COMMUNALES
- CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COMMUNE DE BEVONS ET LA SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE
- PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

27 avril 2021

- RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPANC
- RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD CONCERNANT LE SPGD
- ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS
- SIGNALÉTIQUE DANS LE CADRE DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS

01 juin 2021

- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS
- PROGRAMME DE TRAVAUX DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
- REMBOURSEMENT DE FACTURE

20 juillet 2021

- ACHAT DE PARCELLES DU SIVU DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU JABRON / COMMUNE DE BEVONS
- LOCATION MISE A DISPOSITION SALLE ET MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION pARtAge
- ETAT DE NON-VALEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL
- VIREMENT DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL
- ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHÔMAGE
- LOCATION DU PHOTOCOPIEUR
- POSE DE LA SIGNALÉTIQUE DANS LE CADRE DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS

31 août 2021

- PRISE DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR LA CCJLVD AU 1ER JANVIER 2023
- CONVENTIONS DE PASSAGE DU CHEMIN RELIANT LE QUARTIER SAINT-MICHEL AU CŒUR DE VILLAGE
- CONVENTION DE LOCATION MISE A DISPOSITION SALLE ET MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION UNIS-CITE

12 octobre 2021

- RAPPORTS ANNUELS DU SIVU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)
- NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR ET SON INDEMNISATION
- CONVENTION MULTIPARTITE RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SISTERON
- SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ET DES CREDITS PEDAGOGIQUES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DE LA VALLEE DU JABRON
- REPARTITION DES CREDITS AFFECTES AUX ECOLES DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) DE LA VALLEE DU JABRON
- MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ATTENANTE A L'ECOLE AU FOYER D'ANIMATION DU JABRON
- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EREA DANS LE CADRE DE CHANTIERS PEDAGOGIQUES SUR LES ESPACES VERTS ET PAYSAGERS
- CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

16 novembre 2021

- ATTRIBUTION DE CHEQUES KDO4 POUR LE PERSONNEL
- ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ET MONSIEUR ARMAND RAMOS
- CONVENTION DE SERVITUDES POUR ELECTRIFICATION
- PARTICIPATION A UN LOGICIEL DE TRAVAIL ORDINATEUR SECRETAIRE DE MAIRIE

QUE S'EST-IL PASSE SUR L'EAU POTABLE ?

- Fin juin – début juillet, suite à une erreur d'orientation de vannes chez un particulier, le bassin d'alimentation s'est vidé vers le captage d'une source privée.
- Consécutivement, durant la remise en service de la liaison entre Bevons et Noyers sur Jabron, un "citoyen" a manipulé sans précaution des vannes générant un coup de bélier provoquant deux fuites très importantes, dont une difficile à localiser, et la nouvelle vidange du bassin.
- Suite à ces deux évènements, l'eau potable a été de moindre qualité et il a été nécessaire de réajuster la chloration en accord avec l'ARS qui a reconnu la rapidité des interventions du SIVU.
- Courant juillet et août, le débit de la source de Bevons a progressivement baissé, ne compensant plus la consommation des ménages. De plus, malgré les alertes diffusées sur les Communes de Bevons et de Noyers, deux piscines ont été remplies pendant cette période de restriction. Pour rétablir la situation, il a donc fallu procéder à des coupures d'eau les après-midi et nuits pendant deux jours.
- En conséquence, un Arrêté Municipal concernant les modalités de remplissages de piscines et bassins sera diffusé au cours du printemps 2022.

La période estivale a donc été très difficile pour les bénévoles du SIVU et les élus qui ont identifié les causes et y ont remédié. Qu'ils soient vivement remerciés.

ETAT CIVIL

Mariage : Marie FOURNIER et Christophe DECHASEAUX, le 15/05/2021

PACS : Emilie TARDIEU et Vincent HISLEIN, le 29/07/2021

Naissance : Tobias Louis, fils d'Angela MÜLLER et de Dylan JULLIAN, le 24/08/2021 à Digne Les Bains

Décès : Marcel (Alfred) BOSIO, le 10/10/2021

INVESTISSEMENTS

- Réalisation des travaux de voirie Chemin du Ravin de la Combe (11 332 € HT), dont la moitié prise en charge par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR2020)



- Création d'un chemin piétonnier entre le Quartier Saint-Michel et le Cœur de Village (22 710 € HT) pris en charge par le Département à hauteur de 55% dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes (FODAC2020) et 15% au titre des amendes de police



- Remplacement de huit conteneurs « Ordures Ménagères Résiduelles » de 1000 L, financé par la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (1 326 € HT) et mis en service par la Commune
- Adressage de la Commune (10 946 HT) dont 50% financé par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR2021)

ENTRETIENS et TRAVAUX

- Maintenance des installations de chauffage des bâtiments publics
- Travaux d'aménagement et de curage des fossés
- Élagage, débroussaillage, fauchage des propriétés municipales
- Démolition de l'abribus des « Rouines »
- Achat d'une nouvelle traversée de décoration de Noël pour la cour de l'école
- Remplacement du poteau télécom « Route de la Croix »
- Ecole : ordinateurs portables obsolètes pour recyclage, mobiliers ajustés au nouvel effectif de la rentrée, déplacement de la boîte aux lettres
- Nouveau photocopieur à la Mairie et échange avec celui de l'Ecole
- Tracé de la ligne blanche à l'est du croisement RD946 / RD553 réalisé par la DDE à la demande la Commune

PARTICIPATIONS BENEVOLES DE VILLAGEOIS



- Rénovation de l'arrêt de bus à Saint-Michel
- Rénovation du jardin d'enfants du Castel
- Bibliothèque circulaire au Quartier Saint-Michel
- Tenue des bureaux de vote des élections des 20 et 27 juin 2021
- Mise en place de graves sur la « Route du Collet »
- Débroussaillage de propriétés municipales

Si vous voulez participer à la Vie Communale, n'hésitez pas à avertir la Mairie de vos souhaits.

VIE SCOLAIRE

L'école de Bevens accueille cette année 16 élèves du niveau CM2, sous la direction de Virginie AUZET, une nouvelle classe ayant été ouverte à Valbelle pour les élèves du CM1.

Depuis la rentrée scolaire 2020, nos jeunes concitoyens du RPI sont accueillis par Maryse LATIL dans la salle Cœur de Village pour prendre leur repas de midi, préparé et livré par l'EREA.

QUELQUES BONS SOUVENIRS DE CONVIVIALITE...

C'est sous un beau soleil provençal que le chemin reliant Saint-Michel au Cœur de Village a été inauguré le 18 septembre 2021 en présence de Madame Eliane BAREILLE, Présidente du Conseil Départemental. Cette cérémonie a notamment permis de rendre hommage à Gérard COUTELLE, Maire de Bevens de 1995 à 2020. Nina, élève du CM2 à l'école de Bevens, lui a remis un exemplaire de la plaque qui a été apposée sur la passerelle. Parcourant le chemin à pied ou à vélo, une centaine d'invités s'est retrouvée dans la cour de l'Ecole et de la Mairie autour d'un apéritif déjeunatoire. Une première occasion pour notre mandature.



... MAIS TOUJOURS DES INCIVILITES...



... Et 8 lettres d'avertissement, dont une à un entrepreneur local.

ET DANS LES ANNEES A VENIR...

DEPART A LA RETRAITE ET RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Joël PILLOT, Adjoint Technique de la Commune de Bevons depuis 2002, a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2022. Qu'elle soit longue et agréable.

Le recrutement de son successeur est en cours sur un poste partagé avec Noyers sur Jabron et le SIVU « Eau et Assainissement ». Ses activités dans la Commune sont envisagées le mardi toute la journée et le jeudi après-midi.

GESTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

- Concernant Bevons et conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés relèvent de la compétence de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) depuis le 1^{er} janvier 2017,
- En 2020, chaque habitant de la CCJLVD a généré 343 kg de déchets, dont 275 kg d'ordures ménagères (80%), 28 kg de verre (8%), 17 kg de papier (5%), 16 kg d'emballages (5%) et 7 kg de carton (2%),
- La totalité des ordures ménagères placées dans les conteneurs gris de 1000 L est enfouie. Or la capacité des décharges devient très limitée et le coût à la tonne prohibitif,
- Les déchets bien triés sont valorisés, ce qui réduit la facture et notre impact environnemental,
- Dans les colonnes jaunes, les emballages, non nettoyés, doivent être déposés en vrac et les bouteilles en plastique non compressées,
- Pour les encombrants, la déchetterie située à Château-Arnoux Saint Auban est à notre disposition,
- Dans le cas où le tri est mal effectué, des pénalités sont facturées (par exemple cartons bruns ou masques dans la colonne emballages, polystyrène ou cartons à pizza dans le chalet à cartons...).

La CCJLVD a donc décidé d'inciter les habitants à trier plus et mieux en regroupant les points de collecte des ordures ménagères avec ceux du tri sélectif. Cela permettra aussi d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux réglementaires en matière de déchets, de maîtriser les coûts et de participer à la préservation de l'environnement.

De ce fait, à compter du 1^{er} janvier 2023, les conteneurs d'ordures ménagères seront supprimés dans toutes les Communes. Concernant Bevons, ils seront remplacés par deux points d'apport volontaire (PAV), le premier sur l'actuel lieu de tri sélectif et, le second, à côté du boulodrome du quartier St Michel. Chacun d'eux sera équipé de colonnes de tri pour recueillir les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre et les cartons.

Profitant de l'occasion et afin d'informer les Bevonnais qui ne disposent pas de l'application Politeia, un panneau d'affichage municipal y sera également installé.

Bien conscients que cela modifiera nos habitudes et génèrera quelques contraintes, ce changement devrait permettre de favoriser le tri, de réduire notre impact environnemental et de limiter l'augmentation de la taxe d'ordures ménagères dans les années à venir.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Selon la loi NOTRe du 7 août 2015 amendée le 3 août 2018, la compétence « Eau Potable et Assainissement » doit être transférée, au plus tard le 1^{er} janvier 2026, à la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) qui va en assumer l'entière responsabilité. Plusieurs possibilités de gestion sont possibles :

- Régie intercommunale avec possibilité de délégation aux Communes ou SIVU qui le souhaitent,
- Délégation de Service Public (DSP), avec deux options :
 - Concession : entretien et investissement délégués,
 - Affermage : entretien délégué, investissement à la charge de la CCJLVD.

Une première étude a été menée par Altereo dans le cadre de la régie intercommunale pour fixer le niveau de service attendu et son coût pour les usagers. Afin de pouvoir comparer ces coûts, à qualité de service égale, entre les différents modes de gestion, les Communes membres de la CCJLVD ont décidé à la majorité :

- D'anticiper le transfert de la compétence à la CCJLVD au 1^{er} janvier 2023 afin de pouvoir mener rapidement une étude comparative (29/07/2021),
- De lancer une consultation dans le cadre d'une DSP d'affermage exclusivement, en intégrant optionnellement le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) (15/11/2021).

L'avancement de ce projet vous sera communiqué tout au long de l'année 2022.

MOBILITÉ TERRE

L'objectif de ce projet est d'apporter des solutions alternatives sur la thématique de la mobilité, en informant, en sensibilisant, et en proposant des actions de cohésion civiques et citoyennes entre les habitants. Pour ce faire, une équipe de jeunes en service civique, animée par Paul LEROY, va procéder à des rencontres et interviews auprès de vous afin d'identifier une ou plusieurs solution(s) pour adapter notre mobilité à notre environnement.

Pour les reconnaître et leur réserver le meilleur accueil : leur t-shirt orange ! La campagne de recrutement des jeunes est toujours en cours. Elle concerne les concitoyens de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 8 mois. Pour postuler ou obtenir de plus amples informations, contacter directement Paul LEROY (06.99.58.37.44 ou pleroy@uniscite.fr).



INVESTISSEMENTS ET REDUCTION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

- Rénovation et valorisation de la Chapelle St Gervais et St Protais (estimation 13 405 € HT) : subventions récemment accordées par la Région dans le cadre du Patrimoine Rural Non protégé (40 %) et par le Département dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes (FODAC2021) (30%)



- Centre d'Incendie et de Secours de Sisteron : un nouveau bâtiment accueillera les pompiers qui assurent notre secours aux personnes et aux biens d'ici mars 2024 pour un montant total estimé à 2 379 000 € HT. Une participation de la Commune de Bevens, à hauteur de 19 414 € HT échelonnée sur trois années, a été approuvée par le Conseil Municipal le 12/10/2021
- Cour de l'Ecole / Mairie dans le cadre de Vigipirate : en cours d'étude et de recherche de financement
- Rénovation des voies communales : en cours d'étude et de recherche de financement (à titre d'exemple, 30 423 € HT pour la Route du Collet)
- Economie d'énergie : extinction des candélabres à 23 h à compter de janvier 2022 au Quartier Saint-Michel

Infos Pratiques



Une application d'alerte et d'information gratuite est disponible sur vos smartphones. Pour y accéder, il suffit de télécharger « Politeia France » depuis App store ou Google play / Play store puis de choisir « Bevons » comme « Organismes ». Les informations sont également consultables depuis une tablette ou un ordinateur à l'adresse suivante : <https://app.politeiafrance.fr/organismes/bevons-04027/actualites>

COORDONNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

E-mail = moyen de communication à privilégier : mairie.bevons@wanadoo.fr

Téléphone : 04 92 62 80 16 Adresse : Mairie de Bevons 72 Chemin du Castel 04200 BEVONS

Site Web : <https://ccjlvd.fr/index.php/territoire/communes-2/bevons/> dont les comptes-rendus des Conseils Municipaux

Ouverture de la Mairie : les mardis et jeudis de 14 h à 17 h. Rencontres avec le Maire ou les Adjointes sur rendez-vous

COORDONNEES ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Téléphone : 04 92 64 28 48

Adresse : Les Blâches Gombert Zone Artisanale, 04160 CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

Ouverture de la déchetterie : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 17 h, sauf jours fériés

EN CAS D'URGENCE

112 : si les secours sont contactés via le 112 à l'aide d'un téléphone portable, l'appelant reçoit un SMS. En y répondant, la personne est automatiquement géolocalisée.

Gendarmerie de Sisteron : 04 92 61 00 33

Hôpital de Sisteron : 04 92 33 70 00

EN CAS DE PROBLEME

D'alimentation en **électricité**, contacter ENEDIS au 09 72 67 50 04.

De **réseau de télécommunication**, contacter votre fournisseur d'accès au numéro figurant sur votre facture.

D'**eau potable** ou d'**assainissement**, adresser un e-mail à sivujabron@orange.fr ou appeler le Secrétariat au 04 92 62 03 08.

Ne relevant pas de ces situations mais urgent, le Maire au 06 76 82 08 39 ou le 1^{er} Adjoint au 06 30 38 70 55.

POUR DECLARER VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie, suivre le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>. Sélectionner comme « Objet du changement » : • Modification administrative puis les organismes publics et privés qui vous concernent.

Il n'est pas nécessaire de refaire les cartes d'identité et les permis de conduire.

Pour les organismes non disponibles sur ce site, message-type à leur faire parvenir :

Suite à l'adressage récemment réalisé par la Commune de Bevons, mon (notre) ancienne adresse : Chemin du XXX 04200 BEVONS est désormais la suivante : Chemin du YYY 04200 BEVONS.

Merci de bien vouloir la prendre en considération dès ce jour. Cordialement,

LOCATION DE LA SALLE CŒUR DE VILLAGE

La salle Cœur de Village étant utilisée comme Office de Restauration Scolaire, il est possible de la louer du vendredi 16 h au lundi 9 h. La contribution est fixée à 200 €/week-end.

BON A SAVOIR

- Une exposition de crèches aura lieu les 11, 12, 16, 18, 19, 23, 24, 26 et 30 décembre 2021 et le 03 janvier 2022, de 14h30 à 17h, en l'Eglise de Bevons.
- Le secrétariat de la Mairie sera fermé du mercredi 22 décembre 2021 au lundi 03 janvier 2022 inclus.
- La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 07 janvier 2022 à 19h dans la salle Cœur de Village en respectant les contraintes sanitaires en vigueur à cette date, vraisemblablement le « Pass Sanitaire »
- Tous les cinq ans, un recensement obligatoire de la population est organisé par l'INSEE. Celui-ci aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Merci de réserver un excellent accueil à Jean-Paul CROUVIZIER qui a accepté de faire le tour de la commune.
- Election Présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et, au plus tard, Elections Législatives des 12 et 19 juin 2022. Pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre commune de résidence (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)